

Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin)

**MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
DEMANDE DE COTATION**

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : *Lundi 19 Mai* 2025

Pour les prestations de : Recrutement d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMOA) spécialiste en trésorerie et placement accompagnement à la mise en œuvre d'une solution de gestion de la trésorerie et des actifs.

Avis à manifestation d'intérêt N° : PI_DF_101090

Source de financement : Budget Autonome

Gestion : 2025

Imputation budgétaire : DF (X1.P2)

Mai 2025

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : Recrutement d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMOA) spécialiste en trésorerie et placement accompagnement à la mise en œuvre d'une solution de gestion de la trésorerie et des actifs.

Référence du marché : PI_DF_101090

Avis N° : AMI 013/CDCB/DG/PRMP/2025 du ...19/05/...2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt fait suite au plan de passation des marchés publics de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin, version n°2 publié sur le portail web des marchés publics le **29 avril 2025**.
2. La Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds, afin de financer les activités inscrites au PTA 2025, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au **recrutement d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMOA) spécialiste en trésorerie et placement accompagnement à la mise en œuvre d'une solution de gestion à la trésorerie et des actifs**.
3. Les prestations consistent à accompagner la CDC Bénin dans la mise en place d'une solution performante de gestion de la trésorerie et des actifs financiers, garantissant une meilleure anticipation des flux financiers et une optimisation des placements. De manière spécifique, l'AMOA devra :
 - Assurer l'interface entre les équipes métiers et techniques ;
 - Suivre la mise en œuvre de la solution en assurant le respect des exigences métier, des délais et de la qualité des livrables ;
 - Organiser et piloter les tests fonctionnels et la recette de la solution ;
 - Accompagner le changement et la formation des utilisateurs à la nouvelle solution.
4. Le délai de réalisation de la mission est de **six (06) mois**.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter

les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.
7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2ème sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.

L'autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

La méthode de sélection est la Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SFQC).

8. La présélection sur tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	[25]	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir au minimum un BAC + 5 en Finance, gestion, comptabilité ou ingénierie financière, justifié par la copie légalisée du diplôme. (15 points) • Avoir une certification en gestion de projet (PMP ou Prince2), justifiée par la copie légalisée des certifications. (10 points) 	Diplôme et certification (copie légalisée)
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de l'obtention du diplôme	[30]	<p>Avoir au moins cinq (05) ans d'expériences dans le domaine de la finance notamment en gestion d'actifs et de la trésorerie. (30 points)</p> <p>- 05 ans d'expériences et plus = 30 points ; - moins de 05 ans d'expériences = 00 point.</p>	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences [(Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes)]
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission	[45]	<p>L'intéressé doit avoir participé au cours des cinq (05) dernières années, à la réalisation de deux (02) missions de déploiement de solutions financières dont un TMS (Treasury Management System) au profit d'une institution financière ou bancaire Justifiées par le(s) copie(s) légalisée(s) des attestations de travail ou de participation. (45 points à raison de 22,5 pts par mission).</p> <p>- 01 expérience complète = Copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution appuyée des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) à raison de 22,5 pts ; - 01 expérience non complète = 00 pt.</p>	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
TOTAL	[100]		

9. La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante-dix (70) points. En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la CDCB sis au 1^{er} Étage de l'Immeuble « LE JATOBA », Avenue Jean-Paul II, lot 20, Zone résidentielle à Cotonou, Tél : (+229) 21 31 00 52 01 BP : 1689 Cotonou, Courriel : prmp.cdc@cdcb.bj
Heures d'ouverture : 08 heures à 12 heures 30 min et 14 heures à 17 heures 30 min, heures locales.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du Mardi 20 Mai 2025. Le dossier de présélection en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la CDC Bénin sis au 1^{er} Étage de l'Immeuble « LE JATOBA », Avenue Jean-Paul II, lot 20, Zone résidentielle à Cotonou, Tél : (+229) 21 31 00 52 01 BP : 1689 Cotonou, Courriel : prmp.cdc@cdcb.bj, Heures d'ouverture : 08 heures à 12 heures 30 min et 14 heures à 17 heures 30 min, heures locales à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

12. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF le tout dans une enveloppe unique portant la mention ci-après : « AMI 013/CDCB/DG/PRMP/2025 du 19/05 2025 relatif au recrutement d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMOA) spécialiste en trésorerie et placement accompagnement à la mise en œuvre d'une solution de gestion de la trésorerie et des actifs.» à l'adresse ci-après Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin) ; Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), sis au 1^{er} Étage de l'immeuble « LE JATOBA » à côté de la Direction de l'Émigration et Immigration, Avenue Jean Paul II, lot 20, zone résidentielle, Tél : 21 31 00 52 ; 01 BP : 1689 Cotonou ; au plus tard le Mardi 03 Juin 2025 à 09 heures 00 minute. Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (version physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présent à l'adresse ci-après après : Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin) ; Salle de réunion sise au 1^{er} Étage de l'immeuble « LE JATOBA » à côté de la Direction de

L'Émigration et Immigration, Avenue Jean Paul II, lot 20, zone résidentielle, le
Mardi 03 Juin 2025..à 09 heures 30 minutes.

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus trois (03) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou le *19/05*.....2025

La Personne Responsable des Marchés Publics,


Herbert Emmanuel VIEYRA



I. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

A

Monsieur le [indiquer titre du représentant
de l'Autorité Contractante/structure
déconcentrée]

Monsieur le [indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure
déconcentrée],

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la [indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]¹ ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.² ;

Veuillez agréer, Monsieur le [indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

¹ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

² Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation